

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze le quinze avril à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

**Date de la convocation : 09/04/2015**

**Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15**

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15**

**Président : Etienne SUZZONI**

**Secrétaire de séance : Marie-Pierre BRUNO**

**Etaient présents :** Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1<sup>er</sup> adjoint, MARIANI Noëlle, 2<sup>ème</sup> adjoint, Fabrice ORSINI, 3<sup>ème</sup> adjoint, Barbara LAQUERRIERE, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA, Sébastien LOMELLINI, Célia POLETTI, PUJOL-MORETTI Marlène, Maxime VUILLAMIER,

**Etaient absents excusés :**

Frédéric HOFNER donne procuration à Fabrice ORSINI

Sébastien DOMINICI donne procuration à Sébastien LOMELLINI

Bernadette MORATI donne procuration à Jean PAOLINI

Camille PARIGGI donne procuration à Célia POLETTI

## **ORDRE DU JOUR :**

### **Service Général :**

- Vote du compte de gestion 2014 du Service Général
- Vote du compte administratif 2014 du Service Général.
- Affectation des résultats de l'exercice 2014 du Service Général.
- Impôts locaux vote des taux 2015.
- Vote du budget primitif du Service Général – Exercice 2015

### **Service eau et assainissement :**

- Augmentation de la redevance d'assainissement
- Vote du compte de gestion 2014 du Service eau et assainissement
- Vote du compte administratif 2014 du Service Eau et Assainissement
- Affectation des résultats de l'exercice 2014 du Service Eau et Assainissement
- Vote du budget primitif du Service Eau et Assainissement - Exercice 2015

## **- OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 17 heures.

Il demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Signature d'une convention de mise à disposition des installations du CLUB MED au profit du CENTRE AERE de la commune de LUMIO ;
- Création des conseils de quartier ;
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour le période du 4 mai 2015 au 9 mai 2015 (agence postale communale).

Cette proposition est soumise aux voix :

Trois votes contre.

Quatre votes pour.

Les délibérations susmentionnées sont donc inscrites à l'ordre du jour.

**DELIBERATION N°19/2015**

**Approbation du Compte de Gestion 2014 du Service Général**

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion du service général pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	
Abstention	<b>3</b>

**DELIBERATION N°20/2015 :**

**Vote du Compte Administratif 2014 du Service Général**

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Jean PAOLINI a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du service général ;

Considérant que Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean PAOLINI pour le vote du compte administratif du service général ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du service général dressé par Monsieur Etienne SUZZONI, maire, après d'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

**APPROUVE** le compte administratif 2014 du service général lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE GENERAL</b>						
Opérations de l'exercice	450 605,93	168 687,60	2 322 182,07	2 588 282,01	2 772 788,00	2 756 969,61
<b>Solde d'exécution</b>	<b>281 918,33</b>			<b>266 099,94</b>	<b>15 818,39</b>	
Reports de l'exercice 13		574 598,20		623 453,45		1 198 051,65
<b>TOTAUX</b>	450 605,93	743 285,80	2 322 182,07	3 211 735,46	2 772 788,00	3 955 021,26
<b>Résultats de clôture</b>		<b>292 679,87</b>		<b>889 553,39</b>		<b>1 182 233,26</b>
Restes à réaliser	126 080,00	139 700,00			126.080,00	139 700
<b>TOTAUX CUMULES</b>	576 685,93	882 985,80	2 322 182,07	3 211 735,46	2 898 868,00	4 094 721,26
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>306 299,87</b>		<b>889 553,39</b>		<b>1 195 853,26</b>

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Président

Elus présents	<b>10</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>11</b>
Vote CONTRE	
Abstention	<b>3</b>

**DELIBERATION N°21/2014**

**Affectation des résultats de l'exercice 2014 du service général.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Service Général, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**I – CONSTATATION DES RESULTATS**

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y a lieu au préalable, pour le Conseil Municipal de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2014 (solde dépenses/recettes)	+ 266.099,94
2	Résultat antérieur reporté + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	+ 623.453,45
3 = 1+2	Résultat à affecter	+ 889.553,39

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2014 (solde dépenses/recettes)	- 281.918,33
5	Résultat antérieur reporté	+ 574.598,20
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne R001 du budget)	+ 292.679,87
7	- Résultat à réaliser en dépenses	- 126.080,00
8	+ Résultat à réaliser en recettes	+ 139.700,00
9	Solde des restes à réaliser	13.620,00
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	/

## II – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 889.553,39 Euros en tout ou partie soit au financement de la section de fonctionnement, soit au financement de la section d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'option suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		Montant
11	Au financement de l'investissement 2015 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2014)	/
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 au budget 2015)	889.553,39
13	TOTAL	889.553,39

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	
Abstention	<b>3</b>



**DELIBERATION N°22/2015**

**Vote du compte de gestion 2014 du Service Eau et Assainissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du Service Eau et Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	
Abstention	<b>3</b>

**DELIBERATION N°23/2015**

**Vote du compte administratif 2014 du Service Eau et Assainissement**

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Jean PAOLINI a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du service eau et assainissement;

Considérant que Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean PAOLINI pour le vote du compte administratif du service eau et assainissement ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du service eau et assainissement dressé par Monsieur Etienne SUZZONI, maire, après d'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

**APPROUVE** le compte administratif 2014 du Service Eau et Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS

**COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Réalisations de l'exercice	319 775,50	534 858,20	1 189 547,72	1 407 059,41	1 509 323,22	1 941 917,61
<b>Solde d'exécution</b>		<b>215 082,70</b>		<b>217 511,69</b>		<b>432 594,39</b>
Reports de l'exercice 13	106 602,65				106 602,65	-
<b>TOTAL</b>	426 378,15	534 858,20	1 189 547,72	1 407 059,41	1 615 925,87	1 941 917,61
<b>Résultats de clôture</b>		<b>108 480,05</b>		<b>217 511,69</b>		<b>325 991,74</b>
Restes à réaliser	363 235,00	135 500,00			363 235,00	135 500,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	789 613,15	670 358,20	1 189 547,72	1 407 059,41	1 979 160,87	2 077 417,61
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>119 254,95</b>			<b>217 511,69</b>		<b>98 256,74</b>

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Président

Elus présents	<b>10</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>11</b>
Vote CONTRE	
Abstention	<b>3</b>

**DELIBERATION N°24/2015**

**Affectation des résultats de l'exercice 2014 du Service Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Service Eau et Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**I – CONSTATATION DES RESULTATS**

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y a lieu au préalable, pour le Conseil Municipal de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2014 :

SECTION D'EXPLOITATION		Montant en Euros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2014 (solde dépenses/recettes)	+ 217.511,69
2	Résultat antérieur reporté + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	/
3 = 1+2	Résultat à affecter	+ 217.511,69

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2014 (solde dépenses/recettes)	+215.082,70
5	Résultat antérieur reporté	- 106.602,65
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du budget)	+ 108.480,05
7	- Résultat à réaliser en dépenses	- 363.235,00
8	+ Résultat à réaliser en recettes	135.500,00
9	Solde des restes à réaliser	- 227.735,00
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	- 119.254,95

## II – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 217.511,69 € en tout ou partie soit au financement de la section d'exploitation, soit au financement de la section d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'option suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		Montant
11	Au financement de l'investissement 2015 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2015)	119.254,95
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 au budget 2015)	98.256,74
13	TOTAL	217.511 ,69

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	
Abstention	<b>3</b>

**DELIBERATION N°25 bis/2015**

**Impôts locaux - Vote des taux 2015.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-2 ;
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

	<b>Taux année N-1</b>	<b>Taux année en cours votés</b>	<b>BASES</b>	<b>PRODUIT</b>
TH	11,21	11,70	4.955.000	579.735
FB	12,11	12,64	3.284.000	415.097
FNB	61,44	64,11	19.700	12.629
			<b>TOTAL</b>	<b>1.007.461</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	<b>3</b>
Abstention	

**DELIBERATION N°25/2015**

**Augmentation de la redevance assainissement :**

- Vu les articles L-2224.12, R.2333-121 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'augmenter le tarif de la redevance d'assainissement et de le porter de 1,10 € à 1,50 € le m3 à compter de la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Il explique que cette augmentation est nécessaire compte-tenu :

- du prix au m3 appliqué par la C.M.E.S.E dans le cadre de la convention, signé avec la commune de Calvi, relative au transfert des effluents de Lumio Village vers la Station d'Épuration de Calvi ;

- des investissements en cours, notamment la réalisation des travaux relatifs à la mise en conformité de la Station d'Épuration de la Marine de Sant' Ambrogio.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de fixer le tarif de la redevance d'Assainissement, à compter de la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre 2015 à 1,50 € le m3.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	<b>3</b>
Abstention	



**DELIBERATION N°26/2015**

**Vote du budget primitif de l'exercice 2015 du Service Général**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget 2015 du Service Général dont l'équilibre s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	609 520.00	Produits des services	365 500.00
Charges de personnel	1 300 150.00	Impôts et taxes	1 139 137.00
Atténuation de produits	21 500.00	Dotations et participations	656 030.00
Autres charges de gestion courantes	209 060.00	Atténuation de charges	75 000.00
		Autres produits de gestion courante	9 740.00
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>	<b>2 140 230.00</b>	<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>2 545 407.00</b>
Charges financières	7 520.00	Produits exceptionnels	14 400.00
Charges exceptionnelles	7.250.00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 155 000.00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 559 807.00</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 324 360.00</i>	<i>Opérations de transfert entre sections (Travaux régie)</i>	<i>30 000.00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 324 360.00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>30 000.00</b>
		<b>R002 résultat reporté</b>	<b>889 553.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 479 360.00</b>		<b>3 479 360.00</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	104 500.00	Subventions d'investissement	364 131.00
Immobilisations corporelles	1 107 540.00		
Immobilisations en cours	646 300.00		
<b>Total des dépenses d'équipements</b>	<b>1 858 340.00</b>	<b>Total des recettes d'équipements</b>	<b>364 131.00</b>
Dépenses financières Emprunt remboursement du capital 020 Dépenses imprévues	43 830.00   120 000.00	Dotations, Fonds, Réserves	71.000.00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>163 830.00</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>71.000.00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 896 090.00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>435 131.00</b>
<i>Opérations de transfert entre sections (Travaux régie)</i>	<i>30 000.00</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 324 360.00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>30 000.00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1.324 360.00</b>
		<b>R001 résultat reporté</b>	<b>292 679 .00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 052 170.00</b>		<b>2 052 170.00</b>

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif du Service Général – Exercice 2015 établi en conformité avec la nomenclature M14.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	
Abstention	
Non participation	<b>3</b>

**DELIBERATION N°27/2015**

**Vote du budget primitif de l'exercice 2015 du Service Eau et Assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget 2015 du Service Eau et Assainissement dont l'équilibre s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	439 400.00	Produits des services	1 069 000.00
Charges de personnel	246 000.00		
Atténuation de produits	94 000.00		
Autres charges de gestion courantes	164 500.00		
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>	<b>943 900.00</b>	<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>1 069 000.00</b>
Charges financières	11 520.00		
Charges exceptionnelles	5 000.00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>960 420.00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 069 000.00</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>191 762.00</i>	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>188 448.00</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>203 522.00</i>		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>395 284.00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>188 448.00</b>
		<b>R002 Résultat reporté</b>	<b>98 256,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 355 704,00</b>		<b>1 355 704.00</b>

### Section d'investissement :

.DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	150 000.00	Subventions d'investissement	135 500.00
Immobilisations corporelles	173 629.00		
Immobilisations en cours	220 900.00		
<b>Total des dépenses d'équipements</b>	<b>544 529.00</b>	<b>Total des recettes d'équipements</b>	<b>135 500.00</b>
Dépenses financières Emprunt remboursement du capital	50 220.00	Dotations, Fonds, Réserves	143 933.00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>50 220.00</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>143 933.00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>594 749.00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>279 433.00</b>
<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>188 448.00</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>191 762.00</i>
		<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>203 522.00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>188 448.00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>395 284.00</b>
		<b>R 001 Résultat reporté</b>	<b>108 480,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>783 197.00</b>		<b>783 197.00</b>

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif du Service Eau et Assainissement – Exercice 2015 établi en conformité avec la nomenclature M49.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>12</b>
Vote CONTRE	
Abstention	
Non participation	<b>3</b>

**DELIBERATION N°28/2015**

**- Signature d'une convention de mise à disposition des installations du CLUB MED au profit du CENTRE AERE de la commune de LUMIO ;**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a fait part au CLUB Med de son souhait de permettre au Centre Aéré « A Zitellina » d'utiliser certaines installations (ludiques et sportives) du Village et de faire déjeuner à l'occasion les enfants du centre aéré au Village, dans le cadre de sorties organisées et encadrées par le centre aéré, pendant, les vacances scolaires (printemps et été), ce que le CLUB MED a accepté.

La commune et le CLUB MED se sont donc rapprochés pour définir une convention définissant les modalités de mise à disposition des installations du Village au bénéfice de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention jointe en annexe et précise que le CLUB MED facturera les repas pris au Village à 10 € (enfant et adulte encadrant), les installations listée en annexe 1 de la convention sont mises gratuitement à la disposition du Centre aéré.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la commune de LUMIO et le CLUB MED ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>15</b>
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N°29/2015**  
**Création des conseils de quartier**

**Vu** la loi N° 2002 – 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2141-1 et L.2143-2,

**Considérant** que, dans le cadre de la démocratie de proximité, la Municipalité souhaite favoriser le développement et la participation des Lumiais à la vie locale,

**Considérant** que pour ce faire, la Municipalité propose la création de conseils de quartier, outil privilégié d'expression des habitants pour permettre de construire tous les éléments d'un meilleur « vivre ensemble »,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** la création de Conseils de Quartier délimités selon le plan annexé et la liste des quartiers suivantes :

- Sant' Ambrogiu
- U Mare
- U Paese
- U Salducciu

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>15</b>
Vote CONTRE	
Abstention	

**DELIBERATION N°30/2015**

**Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour la période du 30 avril 2015 au 9 mai 2015 inclus**

Le Maire expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant droit et obligations statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3;

**CONSIDERANT** qu'il convient de remplacer la gérante de l'Agence Postale Communale pendant ses congés ordinaires pour la période du 30 avril 2015 au 9 mai 2015 inclus

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** de créer du 30 avril 2015 au 9 mai 2015 un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**FIXE** la rémunération de cet emploi ainsi créée par référence au premier échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrit au budget de la commune, aux article et chapitre prévus à cet effet et de compléter dans ce sens le tableau des effectifs du personnel.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	<b>11</b>
Elus représentés	<b>4</b>
Vote POUR	<b>15</b>
Vote CONTRE	
Abstention	

## FEUILLET DE CLOTURE

### LISTE DES DELIBERATIONS :

N° d'ordre	OBJET
19/2015	Approbation du compte de gestion 2014 du SG
20/2015	Vote du compte administratif 2014 du Service Général
21/2015	Affectation des résultats de l'exercice 2014 du service général
	Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
22/2015	Vote du compte de gestion 2014 du SEA
23/2015	Vote du compte administratif 2014 du SEA
24/2015	Affectation des résultats de l'exercice 2014 du SEA
25/2015	Augmentation de la redevance assainissement
25 bis/2015	Impôts Locaux – Vote des taux 2015
26/2015	Vote du budget primitif 2015 du SG
27/2015	Vote du budget primitif 2015 du SEA
28/2015	Signature d'une convention de mise à disposition des installations du CLUB MED au profit du CENTRE AERE de la commune de LUMIO
29/2015	Création des conseils de quartier
30/2015	Création d'une emploi non permanent d'adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (du 30/04/2015 au 09/05/2015)



## FEUILLET DE CLOTURE

### Liste des Membres présents

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>Etienne SUZZONI</b>	
<b>Jean PAOLINI</b>	
<b>Noëlle MARIANI</b>	
<b>Fabrice ORSINI</b>	
<b>Barbara LAQUERRIERE</b>	
<b>Marie-Pierre BRUNO</b>	
<b>Dominique CASTA</b>	
<b>Sébastien LOMELLINI</b>	
<b>Célia POLETTI</b>	
<b>Marlène PUJOL- MORETTI</b>	
<b>Maxime VUILLAMIER</b>	

### Membres absents excusés

<b>Frédéric HOFNER donne procuration à Fabrice ORSINI</b>	
<b>Sébastien DOMINICI donne procuration à Sébastien LOMELLINI</b>	
<b>Bernadette MORATI donne procuration à Jean PAOLINI</b>	
<b>Camille PARIGGI donne procuration à Célia POLETTI</b>	